

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
GIRONDE

COMMUNE DE BALIZAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2005



L'an deux mille cinq, le trois octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Balizac, (Gironde), convoqué le vingt sept septembre deux mille cinq, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Balizac, sous la présidence de Michel LACÔME, maire.

Nombre de membres :

- en exercice : 11
- présents : 8
- procuration : 0

PRÉSENTS : MM et MMES Michel LACÔME, Michel VINCENT, Marie-Françoise SERRA, Nathalie MOUNILLOT Bernard LACAMPAGNE, Françoise VIMENEY, Christian CALMES, Chantal ROBIN

ABSENTS EXCUSES : James LEGLISE, Séverine ROUZIER TOUSSAIN épouse DUPUY, Jean Pierre CALLEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel VINCENT

Suffrages exprimés :

- pour : 8
- contre : 0
- abstention : 0

DEBAT PUBLIC : LGV Bordeaux Toulouse

Date de la convocation

27 septembre 2005

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le projet de Ligne à Grande Vitesse de Réseau Ferré de France pour assurer la liaison en LGV entre Bordeaux et Toulouse. Trois options sont possibles.

La troisième option concerne plus particulièrement notre commune qui se trouve au milieu du fuseau Sud.

Objet de la Délibération

PROJET LGV

Notre commune de 400 habitants et de 4 000 hectares de forêt, a une vocation sylvicole et touristique :

- elle possède un site classé Z.N.I.E.F.F. (étang de la Ferrière),
- elle comprend des zones protégées Natura 2000,
- elle est incluse dans le bassin versant de la vallée du Ciron ,
- elle est située dans le périmètre protégé du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- elle appartient au Pays des Graves et des Landes de Cernés.

Notre commune a donc un environnement à protéger pour maintenir une qualité de vie aux habitants qui ont choisi de s'y installer : population nouvelle et jeune renforçant notre développement

La structure du village, typique du village landais, est composée d'un bourg, de quartiers et d'un habitat dispersé.

Cette structure nécessite de nombreux réseaux : réseaux d'équipements publics (eau, électricité, téléphone, voirie), réseaux de desserte (facteur, boulanger, ordures ménagères, services livraisons), réseaux de ramassages scolaires (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique, Collège et Lycée), réseaux de chemins et pistes de Défense Contre l'Incendie et d'exploitations forestières, réseaux des chemins de randonnées (Conseil Général de la Gironde).

Les projets de la commune sont de préserver une qualité de vie des gens qui ont choisi d'habiter chez nous, de développer sa vocation touristique basée sur l'environnement naturel et la forêt et de maintenir sa vocation forestière.

Depuis une quinzaine d'années, la municipalité a consacré de nombreux investissements dans ces projets (école, voiries, drainage et assainissement forestier).

Toute coupure du territoire communal entraînerait une adaptation coûteuse pour maintenir le maillage des différents réseaux.

Les dépenses indispensables pour le maintien de ces réseaux seront-elles prises en compte par le Projet L.G.V. ?

Le projet L.G.V. respectera-t-il l'environnement forestier et touristique ?

Nous ne sommes pas contre le projet L.G.V., en général, mais nous nous interrogeons sur l'opportunité de ce projet Bordeaux – Toulouse et de sa priorité par rapport à une axe Bordeaux- Irun.

Nous nous inquiétons du mauvais état de nos routes départementales (D11 et D 211), actuellement saturées par les camions (dirigés par G.P.S.), qui ne fera qu'empirer par manque de moyens financiers.

L'objectif des vingt minutes gagnées par les utilisateurs du LGV, peut être contesté par les pertes de temps journalières de nos écoliers, de nos administrés et de nos services.

Les membres du conseil municipal se prononcent contre ce projet considérant qu'il est prématuré, inquiétant, notamment par rapport aux nuisances qu'il engendrera, alors que nous percevons mal les avancées économiques qu'il apporterait à la région.

Balizac, le 11 octobre 2005

Le maire,



Michel LACÔME